

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MARS 2020

L'assemblée générale mixte de la société Elior Group (« *Elior Group* » ou la « *Société* ») s'est réunie le 20 mars 2020 au siège social de la Société, sous l'égide de Monsieur Philippe Guillemot, directeur général et administrateur, Madame Esther Gaide, directrice financière, et Monsieur Thierry Thonnier, directeur juridique et secrétaire de séance (l'« *Assemblée Générale* » ou l'« *Assemblée* »).

Philippe Guillemot, qui préside cette Assemblée, rappelle les circonstances exceptionnelles qui l'entourent dans le contexte de lutte contre la propagation du Covid-19. Afin de répondre aux très récentes consignes des autorités de santé, l'Assemblée Générale s'est organisée sous un format restreint aux membres du bureau. Le directeur général souligne le caractère essentiel des missions du Groupe Elior (le « *Groupe Elior* », le « *Groupe* » ou « *Elior* ») pendant cette crise, qui soutient les services publics des états et des collectivités, notamment dans le secteur de la santé : dans les hôpitaux, les cliniques et les EHPAD, mais aussi dans le secteur de l'enseignement.

Après avoir procédé aux formalités préalables, le président constitue le bureau et constate que l'Assemblée Générale et les commissaires aux comptes ont été valablement convoqués et que les documents légaux ont été mis à disposition des actionnaires dans les délais impartis.

Philippe Guillemot constate ensuite que le quorum est réuni et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur l'ensemble des résolutions inscrites à l'ordre du jour. Outre l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, les résolutions à caractère ordinaire portent sur les conventions et engagements réglementés, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, la composition du conseil d'administration, la nomination des commissaires aux comptes et le rachat d'actions propres. Les résolutions à caractère extraordinaires concernent les délégations et autorisations à donner au conseil d'administration pour augmenter ou réduire le capital social, les modifications nécessaires aux statuts pour être en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires et les pouvoirs.

Préalablement au vote des résolutions et suite à la présentation, par le directeur général, des faits marquants de l'exercice et du plan stratégique New Elior, la directrice financière présentera les résultats 2018/2019 et le directeur juridique détaillera les rémunérations des mandataires sociaux.

### 1. FAITS MARQUANTS

Philippe Guillemot rappelle qu'avec la cession d'Areas le 1<sup>er</sup> juillet dernier, l'exercice qui s'est achevé a été marqué par un recentrage du Groupe sur son cœur de métier historique : la restauration collective dans ses six pays d'implantation et les services en France.

Deuxième *pure player* mondial de la restauration collective, la Société a atteint l'ensemble des objectifs fixés pour l'exercice 2018/2019 en matière de croissance, de marge, de CAPEX et de cash.

La Société présente un profil attractif pour créer de la valeur grâce à ses engagements en matière de responsabilité social d'entreprise (« *RSE* »), sa discipline commerciale et sa capacité à investir dans la croissance du Groupe et à financer l'innovation.

Le Groupe a bénéficié d'une bonne dynamique commerciale et a signé plusieurs contrats majeurs tels que Bowie State University aux États-Unis ou Goldman Sachs en Inde.

Au-delà de ses réussites commerciales et afin d'accompagner les ambitions du plan New Elior, le Groupe travaille sur de nouvelles priorités en vue d'assurer un haut niveau d'engagement et d'alignement au sein de son organisation. Ces réussites managériales passent notamment par (i) la formalisation d'une politique à l'échelle du Groupe pour renforcer l'organisation et les initiatives en matière de santé et de sécurité, (ii) la mise en place d'un processus de planification des successions ou encore (iii) l'optimisation des modèles de rémunération variables pour garantir un alignement total de l'ensemble des managers avec les objectifs de l'entreprise.

Concernant l'innovation, Elior a mis en place une politique ambitieuse et travaille actuellement sur les nouveaux concepts suivants :

- développer des concepts de plats à emporter ou des solutions de livraison. Ce mouvement est accompagné de programmes de formation innovants tel que « *The Right Track* », déployé sur plus de 400 sites aux Royaume-Uni, pour apporter aux équipes des connaissances efficaces en marketing et vente au détail ;
- proposer des solutions pour les espaces limités ou flexibles en fournissant une gamme de solutions numériques et de restauration innovante pour les PME et les restaurants sans cuisine, tel que le service de livraison « *Food 360* » en Italie ; et
- placer l'innovation culinaire au cœur des offres avec les seniors, avec par exemple « *Nutriage* » en Italie ou « *Idequatio* » en France.

En matière d'innovation digitale, Elior vient d'annoncer son partenariat avec la start-up française « *Foodvisor* » qui permet, via l'intelligence artificielle, d'opérer une reconnaissance visuelle des plateaux repas lors du passage en caisse. Cette innovation technologique permet de fluidifier le passage en caisse et d'améliorer l'expérience des convives.

## PROFIL DU GROUPE

Le directeur général rappelle qu'Elior Group a généré près de 5 milliards d'euros de revenus l'année dernière. Chaque jour, ses 110 000 collaborateurs servent plus de 5 millions de convives dans ses six principaux pays et à travers un réseau de 23 500 restaurants. Elior Services gère quant à lui 2 300 sites en France.

En France, Elior Group a une fois de plus confirmé son leadership tant dans ses activités de restauration que dans celles des services dans le secteur de la santé. Depuis 2013, la Société continue de développer sa présence croissante aux États-Unis, qui est aujourd'hui son deuxième pays d'implantation après la France.

Elior Group dispose d'une structure actionnariale diversifiée et est soutenue par des actionnaires de long terme - BIM, EMESA, la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds Stratégique de Participation - qui représentent à eux quatre environ 40 % du capital du Groupe.

## PLAN NEW ELIOR – UN PLAN SOLIDE A HORIZON 2024

Philippe Guillemot rappelle que la construction du plan New Elior a d'abord été l'occasion de redéfinir les missions du Groupe. La RSE est la clé de voûte de la stratégie New Elior, dont les priorités sont la santé et le bien-être des clients, le développement des collaborateurs et l'impact limité des activités sur l'environnement.

Trois réussites peuvent être citées : 49 % des postes de management sont aujourd'hui occupés par des femmes, un plat cuisiné sur six est végétarien (ce ratio s'élève à 40 % au Royaume-Uni) et 20 % des produits alimentaires sont d'origine locale.

La stratégie *Positive Foodprint* vise quatre domaines au sein desquels Elior a choisi d'avoir un impact : des choix bons et sains, des ingrédients durables, une économie circulaire et des équipes et des communautés locales. En 2019, Ecovadis a décerné une médaille d'or à Elior Services qui figure parmi les 2 % des entreprises de propreté et services les mieux notées. Par ailleurs, Elior a été reconnue pour sa politique d'éthique des affaires et sa stratégie de management environnementale, notamment en généralisant l'utilisation de produits de propreté alternatifs, plus respectueux de l'écosystème. Enfin, le Groupe a mis en place des partenariats internationaux avec le réseau des Banques Alimentaires pour lutter plus efficacement contre le gaspillage.

En outre, la Société publie à présent des indicateurs de performance clés extra-financiers en parallèle de toutes ses communications financières.

Enfin, Elior est la première entreprise du secteur de la restauration collective à avoir annoncé l'adoption et la généralisation à venir du Nutri-Score, la référence scientifique internationale en matière d'information nutritionnelle aux consommateurs, pour mieux informer et accompagner ses convives dans leur choix.

La RSE est donc aujourd'hui au cœur de la stratégie de développement d'Elior.

Les cinq leviers de création de valeur qui structurent le plan stratégique New Elior sont les suivants : l'amélioration du portefeuille d'activités, la proposition de valeur du Groupe, la fidélisation des clients, l'optimisation des coûts et la gestion efficace de la trésorerie

Les trois ambitions à moyen terme du plan New Elior sont :

- une croissance organique annuelle entre 2 % et 4 % ;
- une augmentation de la marge d'EBITA ajusté de 10 à 30 points de base par an ; et
- des dépenses d'investissement limitées à 3 % du chiffre d'affaires.

Enfin, concernant les ambitions en matière de retour aux actionnaires, Philippe Guillemot précise que la structure du bilan de la Société permet désormais d'investir dans le développement commercial tout en rémunérant les actionnaires.

Plus de 70 millions d'euros ont déjà été versés aux actionnaires sous forme de rachat d'actions depuis la cession d'Areas. Le conseil d'administration de la Société a recommandé cette année le versement d'un dividende de 0,29 € par action, correspondant à un montant total de 50 millions d'euros et à une augmentation du taux de distribution du résultat net ajusté de 40 % à 50 %.

## 2. PERFORMANCE 2019

Esther Gaide rappelle que la cession d'Areas à PAI Partners - actée pour un montant de 1,5 milliard d'euros en valeur d'entreprise - a généré une plus-value de 208 millions d'euros et un crédit d'impôt net égal à 20 millions d'euros. Cette cession a également permis de rééquilibrer la structure bilantielle de la Société et d'alléger sa dette pour atteindre un ratio dette nette/EBITDA de 1,8x.

En 2019, Areas est comptabilisée dans les activités abandonnées. Les données de l'exercice ont donc été retraitées en conséquence.

Concernant le chiffre d'affaires du Groupe : il progresse de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent, à 4,9 milliards d'euros :

- la croissance organique baisse de 0,8 %, une performance supérieure à la prévision de -1 %. Cette évolution résulte principalement de la France, qui affiche une croissance organique de 1,8 % grâce à la dynamique favorable des activités Entreprises & Administrations et Santé ;
- les acquisitions réalisées aux États-Unis génèrent une croissance supplémentaire du chiffre d'affaires de 1,4 % ;
- les variations de taux de change, notamment du dollar américain, entraînent une hausse de 1,2 % du chiffre d'affaires ;
- sur l'ensemble de l'exercice, l'application de la norme IFRS 15 impacte le chiffre d'affaires à hauteur de 1 %.

Concernant l'EBITA retraité du Groupe : grâce aux performances réalisées au second semestre, il s'élève à 176 millions d'euros, en hausse de 0,5 % par rapport à l'année dernière.

En France, l'EBITA retraité atteint 109 millions d'euros qui s'expliquent par la dynamique favorable de l'activité Entreprises & Administrations, les bénéfices d'une stratégie plus sélective dans l'Enseignement et des efforts continus pour améliorer chaque ligne du compte de résultat.

L'EBITA retraité des activités internationales est en léger repli à 90 millions d'euros, car les mesures prises pour améliorer les marges n'ont pas pu compenser totalement l'impact des résiliations de contrats aux États-Unis et au Royaume-Uni.

La stratégie commerciale du Groupe en Italie commence à porter ses fruits et à compenser la sélectivité des marchés publics. En Espagne, le Groupe a bénéficié d'une bonne dynamique grâce à l'accélération de nouveaux contrats sur les marchés Entreprises & Administrations et Santé, qui ont plus que compensé la fermeture de sites d'enseignement.

Dans l'ensemble, la marge d'EBITA retraité est en ligne avec les objectifs pour l'année, à 3,6 %, et stable par rapport à l'exercice 2017/2018.

La performance sous-jacente de la Restauration collective & services est en hausse de 40 points. Cette progression montre qu'une stratégie commerciale plus sélective et une discipline opérationnelle accrue portent leurs fruits, malgré la légère augmentation des charges d'amortissement consécutive aux dépenses d'investissement réalisées lors des exercices précédents.

Les coûts Corporate et autres dépenses augmentent de 9 millions d'euros en 2019, tirés par la hausse des investissements dans les systèmes d'information et des rémunérations variables liées à la réalisation des objectifs annuels.

Concernant le compte de résultat du Groupe : l'amélioration de 35 millions d'euros de l'EBITA traduit essentiellement la baisse des charges liées à la rémunération en actions aux États-Unis. Elle s'inscrit dans le business plan pour les États-Unis piloté par la nouvelle équipe de direction, l'objectif étant d'accélérer l'intégration avant de d'envisager de nouvelles croissances externes.

L'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions s'élève à 21 millions d'euros. Il reste à peu près stable par rapport à l'exercice précédent. Aucune dépréciation de goodwill n'a été comptabilisée cette année.

Les dépenses non récurrentes atteignent 27 millions d'euros en raison des coûts de restructuration en France et en Italie et du programme d'intégration accélérée lancé aux États-Unis.

La cession d'Areas ayant été finalisée en juillet, les charges financières sont restées stables d'une année sur l'autre. Ce chiffre devrait diminuer dans les prochaines années, compte tenu de l'allègement de la dette et de l'impact positif sur la marge d'intérêt qui se concrétisera à partir de décembre 2019.

Le produit d'impôts sur les résultats s'élève à 4 millions d'euros, à comparer à une charge de 2 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018.

Le résultat net des activités poursuivies s'élève ainsi à 68 millions d'euros, contre une perte de 25 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Déduction faite des activités abandonnées et compte tenu de la plus-value de 208 millions d'euros de la cession d'Areas, le résultat net d'Elior Group s'élève à 271 millions d'euros, contre 34 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018.

Concernant l'imposition du Groupe : ce dernier a généré un produit d'impôts sur les résultats de 4 millions d'euros, à comparer à une charge de 2 millions d'euros pour l'exercice précédent. La variation tient compte principalement de la variation des impôts différés actifs. Les impôts différés actifs liés à des différences temporaires représentent 30 millions d'euros, soit une hausse de 5 millions d'euros par rapport à l'année dernière.

Les dépenses d'impôt exigible sont globalement en ligne avec celles de l'exercice précédent, à - 6 millions d'euros. En France, nous avons bénéficié d'un crédit d'impôt net de 20 millions d'euros résultant de la cession d'Areas. Ce crédit a été utilisé pour compenser la charge d'impôt exigible issue de nos activités.

En France, la charge relative à la CVAE est restée plus ou moins stable, à 21 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice.

Concernant le free cash-flow opérationnel du Groupe : il s'élève à 251 millions d'euros et progresse donc de 162 millions d'euros par rapport à l'exercice 2017-2018. Une telle hausse s'explique principalement par la maîtrise rigoureuse des dépenses d'investissement et l'amélioration du fonds de roulement. Cette amélioration est en partie attribuable au remplacement du CICE par un allègement immédiat des charges sociales, qui est par nature non-récurrent. En déduisant l'effet ponctuel du CICE et l'impact du programme de titrisation, le

free cash-flow opérationnel retraité aurait été de 174 millions d'euros, en hausse de 56 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (118 millions d'euros).

Concernant la situation financière du Groupe : l'endettement net a fortement diminué grâce à l'important cash-flow généré par les activités poursuivies et au désendettement consécutif à la cession d'Areas. Il est passé de 1,8 milliard d'euros à 539 millions d'euros. Le ratio d'endettement s'établit à 1,8x à fin septembre, au cœur de notre ratio cible à moyen terme de 1,5x à 2,0x.

Ces chiffres ne tiennent pas encore compte de la norme IFRS 16, qui s'appliquera aux états financiers 2020. Les premières estimations partielles montrent que l'application d'IFRS 16 devrait ajouter environ 0,3x au ratio de levier mais l'application de cette norme n'aura aucune incidence sur les covenants, qui sont calculés selon des méthodes comptables constantes.

A noter enfin que Moody's a modifié le 12 février dernier la perspective de la notation Elixor de « négative » à « stable ». Elixor Group est ainsi noté 'Ba2' avec une "perspective stable" par Moody's. Elixor Group est noté 'BB' avec une "perspective stable" par Standard & Poor's depuis le 05 juin 2018.

### 3. GOUVERNANCE

Philippe Guillemot rappelle que le rapport du conseil d'administration, établi conformément aux dispositions de l'article L. 227-37 du Code de commerce, porte notamment sur la composition du conseil, les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, les procédures de contrôle interne et la gestion des risques.

Evolution de la gouvernance au cours de l'exercice écoulé : le 22 mars 2019, les mandats de Gilles Cojan en qualité d'administrateur et de président du conseil ont été renouvelés. Le 24 septembre 2019, Vanessa Llopart a été désignée représentant permanent d'EMESA, en remplacement de Pedro Fontana. A ce jour, et sous réserve du vote des résolutions, le conseil d'administration est donc composé de dix administrateurs, dont six membres indépendants et cinq femmes. Les nationalités suivantes sont représentées : française, américaine, canadienne, espagnole et belge. Ainsi, plus d'un tiers des membres du conseil sont de nationalité étrangère.

Travaux du conseil d'administration et de ses comités en 2018/2019 : l'activité du conseil a été soutenue : il s'est réuni dix-sept fois en 2018/2019, avec un taux moyen d'assiduité de 96%. Les trois comités du conseil ont quant à eux tenu 15 réunions, avec un taux d'assiduité moyen de 97%. Les principaux sujets traités ont été la revue des options stratégiques qui a conduit à la cession d'Areas, la construction du plan stratégique New Elixor, la politique du Groupe en matière de RSE, l'analyse de la performance opérationnelle et financière, les projets d'investissement, ou la stratégie du groupe en matière de ressources humaines.

Cette année, le conseil a procédé à une évaluation approfondie de son fonctionnement par le cabinet Spencer Stuart. Il en est ressorti une évolution très positive de la situation. La nouvelle gouvernance dissociée a permis de créer une dynamique positive qui permet d'accompagner le management de manière constructive. L'équilibre entre indépendants et non indépendants, la taille ramassée qui favorise l'efficacité, la qualité des débats et la performance des présidents de comité ont également été soulignés. Il est ressorti un grand niveau d'implication des membres du conseil et l'administrateur référent a joué pleinement son rôle de coordinateur entre la direction générale, la présidence et les administrateurs indépendants.

Le conseil a également discuté des principaux points d'amélioration concernant la dynamique interne du conseil. Il a notamment décidé d'entamer une réflexion sur l'évolution de sa composition, sur la poursuite des travaux entrepris en termes de plans de succession des équipes dirigeantes du Groupe et sur la nécessité de multiplier les rencontres avec les équipes dirigeantes opérationnelles.

S'agissant de la composition du conseil, Philippe Guillemot indique qu'il est proposé à l'Assemblée Générale de délibérer sur les renouvellements des mandats d'administrateurs d'Anne Busquet, de Servinvest et d'EMESA et sur la nomination de la société Sofibim. Par ailleurs, BIM démissionnera de ses fonctions à l'issue de l'Assemblée pour des raisons liées à son organisation interne. Sous réserve du vote des actionnaires, le conseil d'administration sera toujours composé de 10 membres dont 6 membres indépendants, soit 60 % du total, 5 administratrices et un censeur.

#### 4. REMUNERATION

Thierry Thonnier présente la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en fonction des mandats exercés au cours de l'exercice 2018/2019 et au titre de l'exercice 2019/2020, telle qu'élaborée par le CNR et décidée par le conseil. Celle-ci répond aux principes de transparence, d'équilibre et de cohérence avec la stratégie et les enjeux de croissance rentable du Groupe. Les éléments détaillés des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figurent dans le document d'enregistrement universel 2019 et dans la brochure de convocation de l'Assemblée.

Concernant le président du conseil d'administration : Gilles Cojan a perçu pour l'exercice 2018/2019 une rémunération annuelle totale de 460 333 €, dont 52 000€ au titre de son mandat d'administrateur (rémunération anciennement appelée « jetons de présence »). Pour 2019/2020, et sous réserve du vote des actionnaires, il percevra une rémunération brute annuelle de 300 000 €, en diminution par rapport à l'exercice précédent. Une rémunération au titre de son mandat d'administrateur lui sera versée selon son assiduité sur l'exercice 2019/2020 et en application des règles de répartition applicables à l'ensemble des administrateurs. Il ne bénéficie d'aucune autre rémunération, n'a perçu aucune indemnité de prise de fonction, et n'est bénéficiaire d'aucune indemnité de départ ou de non concurrence.

Concernant le directeur général : les trois grandes composantes de sa politique de rémunération sont :

- la rémunération fixe, déterminée en fonction de l'expérience et des pratiques constatées sur le marché ;
- la rémunération variable annuelle conditionnée à l'atteinte d'objectifs exigeants, à la fois quantitatifs et individuels ;et
- la rémunération variable long terme, à horizon de trois ans. Cette dernière est structurée sous forme d'unités de performance, dont l'acquisition et le quantum sont conditionnés à une condition de présence et à la réalisation de performances financières exigeantes, basées pour partie sur la croissance du bénéfice net par action ajusté et pour partie sur la performance boursière d'Elior Group par rapport à celle de ses principaux concurrents et par rapport à celle de l'indice Next 20.

Pour 2018/2019, Philippe Guillemot aura perçu une rémunération annuelle de 2 986 436 €, dont : 900 000 € au titre de sa rémunération fixe, 1 132 875 € au titre de sa rémunération variable, 51 000 € au titre de son mandat d'administrateur et 900 000 € au titre de son implication et du rôle clé qu'il a joué dans la cession réussie d'Areas, opération stratégique et

transformante pour Elior. Philippe Guillemot s'est également vu attribuer 188 648 unités de performance au titre de sa rémunération variable long terme. Ses éléments de rémunération sont détaillés dans le document d'enregistrement universel 2018/2019 et seront soumis à l'approbation de la présente Assemblée.

Pour l'exercice 2019/2020, sa rémunération fixe annuelle a été arrêtée à la somme de 900 000 €, sans changement par rapport à 2018/2019.

Il bénéficie d'une rémunération variable annuelle dont la valeur cible représente 100 % de sa rémunération annuelle fixe. Elle peut atteindre 150 % en cas de surperformance, soit 1 350 000 €. Son montant dépendra de l'atteinte des objectifs financiers et individuels qui lui ont été assignés par le conseil d'administration. Pour 2019/2020, ses objectifs sont pour 30 % fonction de la marge de l'Ebita, 30 % conditionnés à la croissance du chiffre d'affaires consolidé d'Elior Group et 15 % qui dépendent du free cash-flow opérationnel. Les objectifs individuels seront pour 10 % fonction de l'amélioration du ratio de recrutement interne, ratio constituant un des quatre piliers de la stratégie RSE du Groupe et 15% conditionné à l'amélioration du taux de rétention client.

La rémunération variable long terme de Philippe Guillemot représente pour 2019/2020 une valeur faciale maximum (en cas de surperformance) de 2,36 millions € et une fair value estimée à 1,7 million €. À la cible sa valeur faciale est de 2 millions €. Elle est structurée sous la forme de 182 239 unités de performance, dont l'acquisition et le quantum dépendront, à l'issue d'une période de 3 ans :

- de sa présence au sein du Groupe ;
- pour 60 % de son montant total, de la croissance du bénéfice net par action ajusté ;
- et pour 40 % de la performance boursière d'Elior Group, performance mesurée via le total shareholder return par rapport à celle de ses principaux concurrents et par rapport à celle de l'indice Next 20.

Le nombre d'unités de performance 2020 a été déterminé sur la base d'un cours de bourse de 12,95 €, correspondant à la moyenne des 20 cours de bourse de l'action Elior Group suivant la publication des comptes 2018/2019.

Le directeur général ne bénéficie d'aucune autre forme de rémunération à l'exception des indemnités qui pourraient lui être dues en contrepartie d'une clause de non-concurrence et/ou en cas de cessation de ses fonctions. Ces deux engagements ont fait l'objet de modifications qui vont être soumises à l'approbation de la présente Assemblée.

Concernant la clause de non-concurrence : cette modification est motivée par la faculté donnée au conseil d'apprécier, lors de la cessation des fonctions du directeur général et pour quelque raison que ce soit, la pertinence de lui verser une indemnité au regard de la protection des intérêts de la Société. Par ailleurs, le versement d'une telle indemnité est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite ou au-delà de 65 ans.

Concernant l'indemnité de départ : cette modification est motivée par la nécessité de retenir un homme clé au développement de la Société au regard des concessions consenties par Philippe Guillemot sur les termes de son engagement de non concurrence. Le montant de l'indemnité de départ pourra ainsi être porté de 12 mois à 24 mois de rémunération en l'absence d'un engagement de non-concurrence. Le droit à cette indemnité reste soumis à des conditions de performance exigeantes appréciée sur 3 années et décomptées pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, date d'ouverture du premier exercice social suivant l'arrivée de Philippe Guillemot au sein du Groupe.



Enfin, le montant total des jetons de présence à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2019/2020 a été fixé à la somme de 600 000 €, sans changement par rapport à 2018/2019.

## 5. SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Esther Gaide présente un résumé des différents rapports des commissaires aux comptes qui sont émis sur les comptes sociaux et consolidés, les conventions et engagements réglementés et les délégations et autorisations en matière d'émission de valeurs mobilières.

## 6. VOTE DES RÉSOLUTIONS

Thierry Thonnier soumet au vote des actionnaires les résolutions inscrites à l'ordre du jour. Toutes les résolutions sont adoptées.

L'intégralité de la présentation du Groupe à l'Assemblée, les résultats des votes ainsi que la retransmission de l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site internet [www.eliorgroup.com](http://www.eliorgroup.com).

La prochaine assemblée générale d'Elior Group se tiendra en mars 2021.

ELIOR GROUP  
Société anonyme  
9-11 allée de l'Arche – 92032 Paris la Défense  
408 168 003 RCS Nanterre